



ADABEL

**Conseil d'Administration
2016**

1er collège : Les agriculteurs du périmètre - 8 à 10 représentants élus en Assemblée Générale (au moins 2 par secteur géographique)

PAYS D'ALLEVARD

⇒ Titulaires : Christel REYMOND-LARUINA
Jean-François MARMET
Valentine HARY

⇒ Suppléants :

SECTEUR BALCONS

⇒ Titulaires : Françoise PAYERNE-BACCARD
Jacqueline REBUFFET
Audrey ABBA

⇒ Suppléants : Laurent GALLE
Didier GIROUD
Frédéric GROS
Serge ARTHAUD BERTHET

SECTEUR SUD

⇒ Titulaires : Josée ARGOUUD-PUY
Guillaume SIEURIN

⇒ Suppléants : ChristopheFRANCHINI
Nicole OZENNE

BALCONS GRESIVAUDAN

⇒ Titulaires : A désigner

⇒ Suppléants :

OISANS

⇒ Titulaires : A désigner

⇒ Suppléants :

2ème collège : Les élus du périmètre – 5 représentants élus en Assemblée Générale (1 par secteur géographique)

PAYS D'ALLEVARD : Stéphane VAUSSENAT, Hortense RENAUD (suppléante), Ghislaine CASSETTARI (suppléante)

SECTEUR BALCONS : Armelle BOUVEROT-REYMOND, Bertrand GIRAUD (suppléant), Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD (suppléant), Franck REBUFFET (suppléant), Gérard BRUNET-MANQUAT (suppléant)

SECTEUR SUD : Marc ODRU, Jean-Charles CONGARD (suppléant), Henri PELLEGRINELLI (suppléant)

BALCONS GRESIVAUDAN : A désigner

OISANS : A désigner

3ème collège : Les structures professionnelles agricoles et sylvicoles – 2 à 3 représentants désignés par leur structure

APPAPA : Jean-Pierre COTTIN (titulaire)

Groupement de sylviculteurs : Jean-Louis REBUFFET (suppléant)

Alpages : Camille GIROUD (suppléant)

Les fermes de Belledonne: Dominique BOUFFLERS (titulaire)

(Groupement d'employeurs:)

Comices agricoles: Jérémy RAJAT (suppléant)

4ème collège : Les Membres de droit et membres associés – 2 à 6 représentants désignés par leurs structures, dont 1 membre associé élu en Assemblée Générale

Chambres consulaires à désigner

Conseil Départemental à désigner

Conseil Régional à désigner

Intercommunalités (Métro, Grésivaudan, Oisans) à désigner

Membres associés : Marc Boulon – habitant de Theys (titulaire)

Jean-Marc Hamm – habitant de Theys et conseiller municipal